

LES INCONSIDÉRÉS QUELLE INDEMNISATION DU PRÉJUDICE ?

SPECIAL
PROTOCOLE

L'ambition de «rationalisation» de notre réseau de tours et d'approches soulève des réflexions douloureuses. Les négociations protocolaires se tiennent (lentement), mais à ce jour aucune date n'a été fixée pour évoquer les intentions de restructuration, ni le sort de ceux qui devront en supporter les conséquences.

LES DECLASSEMENTS

Perte de sens du métier, sentiment de déclassement personnel. Perte de l'expertise locale et du travail minutieux au profit d'une volonté de ne plus rendre le service qu'aux commerciaux. Négligence de l'optimisation environnementale, alors que pourtant, c'est bien le moment d'y faire attention. La liste ne s'arrête pas là, on pourrait écrire encore. Et non, le gain n'est pas évident. L'existence de ces centres n'entrave pas la modernisation, mais la DGAC les montre comme un fardeau qui empêcherait les autres d'avancer. La modernisation en revanche sert de prétexte au désengagement de plus en plus prononcé de la DSNA de ses services. Et malheureusement, ce n'est souvent qu'une première étape.

LES FERMETURES

L'étape après le déclassement. Là, il s'agit en plus de déménager, la décision engage toute la famille. Démission du conjoint, changement d'établissements scolaires des enfants, perte de son réseau d'amis et d'entraide, dans un contexte immobilier plus que tendu. Et pour aller vers quel métier puisque le contrôle d'aérodrome quitte le corps des TSEEAC ? Combien cela vaut-il ? Il n'y a pas de prix.

Il devrait pourtant y avoir au moins ce principe : L'indemnisation de celui qui subit un préjudice doit être supérieure à la carotte accordée à celui à qui on demande un effort. Et encore, il n'y aurait pas réparation, pas en compensation d'un coup porté au nom de considérations technocratiques. **FO réclame une plénière dédiée exclusivement à la prise en compte de ceux qui vont devoir endurer les difficultés.**



Besoin d'informations ? Des suggestions ? Contactez-nous !



FODGAC.FR

